

Séance du 14 novembre 2016

Nombre de conseillers :

Elus : 15

En fonction : 15

Présents ou représentés:15

Absents : ./.

Date de convocation : 4 novembre 2016

Secrétaire de séance : Mme Sandrine SNEIJ

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

Présents : M. et Mmes. Yvette HOLTZMANN, Annette EPP représentée par Mireille ADAM, Franck LANG Adjoint

Mmes et MM. Christophe BALL, Pascal MAILLET, François JANSEM, Muriel GAAB, Brigitte VACELET, Annette FLECK, Guillaume SCHNEIDER, Jean-Marc SCHEER, Antoine BURG, Christian SUSS, Mireille ADAM.

Absent : ./.

DELIC-074-2016 : Travaux mairie- école : Avenant Lot 6 Menuiserie Intérieure

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

VU le code des marchés publics,

VU les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application des délibérations du conseil municipal n°29 du 2 juin 2016 relatives à l'attribution des travaux de mise en accessibilité PMR du bâtiment Mairie –Ecole

VU la délibération n°23 du conseil municipal du 7 avril 2014 relative aux délégations au maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2016 de la ville,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

- de conclure les avenants d'augmentation ci-après détaillés avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée de mise en accessibilité PMR du bâtiment Mairie-Ecole:

Lot n°6 : Menuiserie Intérieure

Attributaire : entreprise SCHALCK sise 8 rue de l'Artisanat à 67350 Niedermodern

Marché initial du 21 juin 2016 - montant : 24 247,90 € HT

Avenant n° 2 - montant : 735,00 € HT

Nouveau montant du marché : 27 737,90 € HT

Objet : Plus-value pour fourniture additionnelle d'un meuble de rangement de couleur identique à celle des placards dans le bureau du maire

- d'autoriser le Maire à signer les avenants considérés ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

(Approuvé à l'unanimité)

DELC-075-2016 : Travaux mairie- école : avenant Lot 5

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

VU le code des marchés publics,

VU les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application des délibérations du conseil municipal n°29 du 2 juin 2016 relatives à l'attribution des travaux de mise en accessibilité PMR du bâtiment Mairie –Ecole

VU la délibération n°23 du conseil municipal du 7 avril 2014 relative aux délégations au maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2016 de la ville,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

- de conclure l'avenant d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée de mise en accessibilité PMR du bâtiment Mairie-Ecole:

Lot n°5 : Revêtements de sol souples

Attributaire : entreprise BDR SARL sise 4 rue Adam et Eve à 67400 Illkirch

Marché initial du 21 juin 2016 - montant : 4 928,07€ HT

Avenant n° 2 - montant : 283,75 € HT

Nouveau montant du marché : 5 797,87 € HT

Objet : Pose d'un ragréage avant mise en place du revêtement de sol sur un carrelage finalement maintenu pour éviter une différence trop grande de niveau entre la salle des mariages et le couloir.

- d'autoriser le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

(Approuvé à l'unanimité)

DELC-076-2016 : Restaurant scolaire : modifications budgétaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'effectuer les modifications budgétaires suivantes sur le budget annexe 2016 de la Régie de la Cantine Scolaire de Minversheim , en raison de l'augmentation de la durée hebdomadaire de service des 2 agents :

- Article 6413 Personnel non titulaire: + 2 790 €

- Article 70878 Remboursement de frais par les autres collectivités : + 2471 €

- Article 70871 Remboursement de frais par la collectivité de rattachement : + 319 €

(Approuvé à l'unanimité)

DELC-077-2016 : Déneigement et salage des voiries communales.

Le Maire informe le Conseil Municipal sur la nécessité de s'organiser pour le déneigement des voiries communales pour l'hiver 2016-2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide, dans le cadre du plan d'organisation de la viabilité hivernale de la commune d'attribuer les travaux de déneigement et de salage des voiries communales à l'entreprise CRB, sise 5 rue de l'Epeautre à Schnersheim, pour un tarif horaire de 48 € HT, un forfait de prise en charge avec déplacement de 50 € HT et la livraison de sacs de sel de 25kg à 4,30 € HT,
- autorise le Maire à signer tout document administratif y relatif.

(Approuvé à l'unanimité)

DELC-078-2016 : Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn : Mise en conformité avec la loi NOTRe

VU l'arrêté préfectoral du 14 mars 1996 portant création de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn,

VU les arrêtés préfectoraux des 31 décembre 1996, 4 juin 1998, 16 juin 2000, 26 octobre 2000, 26 mars 2003, 24 novembre 2005, 18 avril 2008, 4 août 2008 et du 12 décembre 2011 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn et définition de l'intérêt communautaire,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 (NOTRe) prévoyant le transfert d'un certain nombre de compétences obligatoires et optionnelles aux Communautés de Communes,

VU la délibération du 29 septembre 2016 de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn approuvant la modification et la mise en conformité des statuts,

VU l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn annexés à la présente délibération et portant mise en conformité avec la loi NOTRe.
- **DEMANDE** à M. le Préfet de prononcer cette modification par arrêté.

(Approuvé à l'unanimité)

DELC-079-2016: Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- prend acte du rapport annuel de l'exercice 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement de Minversheim,
- déclare qu'il n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

(Approuvé à l'unanimité)

DELC-080-2016: Biens communaux : attribution de parcelle vacante.

Suite à la réunion de la commission des biens communaux du 10 novembre 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer comme suit les biens communaux vacants :
 - o Section 23 parcelle 239/31 de 107,65 ares à M. Christophe LECHNER domicilié 8 Rue du Faubourg à Minversheim ;
- précise que la location est faite pour la durée du contrat en cours, à savoir jusqu'au 10 novembre 2023.

(Approuvé à l'unanimité)

DELC-081-2016: : Biens communaux : attribution de parcelle vacante.

Suite à la réunion de la commission des biens communaux du 10 novembre 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer comme suit les biens communaux vacants :
 - o Section 12 parcelle 83 de 85,95 ares à M. Antoine BURG domicilié 77 Rue Principale à Minversheim en contrepartie de la cession d'une partie de la parcelle n°242 de la section 24 qu'il loue actuellement, pour y construire une aire de remplissage phytosanitaire qui bénéficiera à un grand nombre d'exploitants et permettra de respecter et préserver l'environnement.
- précise que la location est faite pour la durée du contrat en cours, à savoir jusqu'au 10 novembre 2023.

(Vote :12 voix pour, 3 abstentions)

DELC-082-2016: Travaux mairie- école : avenants Lot 4

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

VU le code des marchés publics,

VU les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application des délibérations du conseil municipal n°29 du 2 juin 2016 relatives à l'attribution des travaux de mise en accessibilité PMR du bâtiment Mairie –Ecole

VU la délibération n°23 du conseil municipal du 7 avril 2014 relative aux délégations au maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2016 de la ville,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

- de conclure les avenants d'augmentation ci-après détaillés avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée de mise en accessibilité PMR du bâtiment Mairie-Ecole:

Lot n°4 : Carrelage

Attributaire : entreprise DIPOL SA sise 1 rue de la batterie à 67118 Geispolsheim-Gare

Marché initial du 21 juin 2016 - montant : 2 553,18 € HT

Avenant n° 1 - montant : 407,88 € HT

Avenant n° 2- montant : 180,50 € HT

Avenant n° 3 – montant : 1 107,60 € HT

Nouveau montant du marché : 4 249,16 € HT

Objet : Mise en oeuvre d'une micro chape dans l'espace accueil mairie et réalisation d'un caisson cache tuyaux, purge des parties non adhérentes, mise en oeuvre de chape, fourniture et pose de couche de désolidarisation dans l'entrée et l'accueil de la mairie.

En effet, lors de la dépose du revêtement de sol du futur espace accueil mairie, il s'est avéré qu'il y avait une partie creuse dans la dalle, revêtu d'une trappe en bois qu'il fallait égaliser.

Le sol présentait également un fort dénivelé qui nécessitait la pose d'une chape afin de rattraper cette pente et d'être à niveau avec le seuil de porte de la salle de réunion.

De plus afin de cacher les tuyaux apparents des toilettes handicapés, nous avons demandé la pose d'un cache en carrelage pour une finition plus harmonieuse.

- d'autoriser le Maire à signer les avenants considérés ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

- cette délibération annule et remplace les délibérations 53 du 29 août 2016 et 67 du 3 octobre 2016.

(Approuvé à l'unanimité)

DELIC-083-2016: Travaux mairie- école : avenant Lot 9

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

VU le code des marchés publics,

VU les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application des délibérations du conseil municipal n°29 du 2 juin 2016 relatives à l'attribution des travaux de mise en accessibilité PMR du bâtiment Mairie –Ecole

VU la délibération n°23 du conseil municipal du 7 avril 2014 relative aux délégations au maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2016 de la ville,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

- de conclure l'avenant d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée de mise en accessibilité PMR du bâtiment Mairie-Ecole:

Lot n°9 : Sanitaire - chauffage

Attributaire : entreprise Stoltz Micaël sise 17 rue du Général de Gaulle à 67250 Lampertsloch

Marché initial du 23 juin 2016 - montant : 3 885,00 € HT

Avenant n° 1 - montant : 3 191,00 € HT

Nouveau montant du marché : 7 076,00 € HT

Objet : Remplacement de 110ml de tubes cuivre, remplacement des fixations des radiateurs, dépose et remplacement de la conduite d'eau froide entre le sous- sol et le 1^{er} étage, mise en place d'un radiateur supplémentaire et modification des conduites.

Lors de la mise à jour des canalisations de chauffage, il s'est avéré que les tuyaux étaient en très mauvais état et leur remplacement était inévitable pour le fonctionnement optimal des radiateurs.

- d'autoriser le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

- annule et remplace la délibération 55 du 29 août 2016.

(Approuvé à l'unanimité)

Le Maire

Les Conseillers Municipaux